

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MAI 2023

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 059-215902024-20230525-20230523DEL7-DE

20230523DEL7  
S<sup>2</sup>LO

**NOMBRE :**

De conseillers en exercice : 29

De présents : 28

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

**OBJET :**

RETRAIT DE LA DELIBERATION DU  
15 MAI 2023 RELATIVE A  
L'EXTENSION DU REGIME DES IHTS  
POUR DE NOUVEAUX CADRES  
D'EMPLOIS

**DELIBERATION :**

Publiée le 25 mai 2023

Rendue exécutoire le 25 mai 2023

Adressée au contrôle de Légalité  
(Préfecture de LILLE DRCL) le 25  
mai 2023

Le maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie ;

Le : 25 mai 2023

Et que la convocation du Conseil avait  
été faite

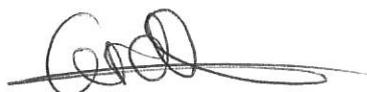
Le : 16 mai 2023

Le Maire  
D'ERQUINGHEM-LYS



Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

**Etaiet Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :**

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Vincent DOUCHET, Laetitia PANIEZ, Jacky BOULINGUEZ, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Benoît OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Pierre CAMPHYN, Olivier JOUCLA, Michael LEROY, Alban BEZIRARD, Jean-Pierre DUBURCQ, Valérie CLOUET, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Joelle LIESSE, François BIERVLIET, Danièle BENOIT, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN, Lionel HOUZET, Marie-Maud CAMPHYN, Vanessa LARD,

**Etaiet excusés avec procuration, absents :** Madame, Monsieur, Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Me Laetitia PANIEZ,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Par délibération du 15 mars 2023, le Conseil Municipal a décidé d'étendre le régime indemnitaire des heures pour travaux supplémentaires à de nouveaux cadres d'emplois ;

Cette décision a appelé plusieurs observations de la Préfecture chargée du contrôle de légalité des actes soulignant notamment, la nécessité de recueillir en amont de la délibération du Conseil Municipal, l'avis du Comité Social Territorial (\*) en remplacement du Comité Technique **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023**.

L'article L.235-5 du Code Général de la Fonction Publique dispose qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Comité Social Territorial connaît les questions relatives aux grandes lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Le Comité Social Territorial émet un avis sur les orientations stratégiques de la commune en matière de politique indemnitaire et d'action sociale.

Considérant en outre que les IHTS ne peuvent être versées aux agents relevant du cadre d'emploi d'ingénieur territorial relevant de la catégorie A, présents dans le tableau des effectifs précités ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal retire à l'unanimité, la délibération du 15 mai 2023 sous la référence 20230515DEL7.

Adopté Pour Ampliation  
Le Maire

